



APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DU PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE AUTOUR DES MONUMENTS HISTORIQUES DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Par délibération en date du 18 Octobre 2013, le conseil municipal de Châteauneuf-sur-Loire a approuvé la révision générale du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme et approuvé les périmètres de protection modifiés des monuments historiques de Châteauneuf-sur-Loire autour de :

La Halle Saint Pierre, l'Eglise Saint Martial, le Château, le portail et la Croix de la Chapelle de la Bonne Dame.

Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public, au service urbanisme de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.